

GROUPES D'USAGES										
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale	●		●			<b>● (c)</b>	<b>USAGES SPÉCIFIQUES</b>	
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale								<b>AUTORISÉS</b>
		H3 : Habitation multifamiliale								
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité							<b>PROHIBÉS</b>	
		C2 : Services personnels et professionnels								
		C3 : Artériel légers								
		C4 : Artériel lourd								
		C5 : Service pétrolier								
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement		●(b)						
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère								
COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires									
	P1-2 : Espaces récréatifs communautaires									
	P1-3 : Institutionnelle et administrative									
	P1-4 : Utilité publique moyenne									
	P1-5 : Télécommunication									
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole			●(a)						
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive						●(d)			
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée	●	●	●	●			<b>NOTES / NORMES SPÉCIALES</b>	
		Jumelée	●		●					6.10 Éclairage extérieur (1) art. 5.3 du règlement de lotissement . Nonobstant le tableau de l'article 5.4 la superficie minimale à la grille prévaut.
		Contiguë								
	MARGES	Avant minimum (m)	10	7,5	10	10				
		Arrière minimum (m)	15	15	15	15				
		Latérale minimum (m)	7	6	7	7				
		Latérales totales (m)	14	12	14	14				
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)	6	6	6	6					
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)	8	8	8	8					
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)	2	2	2	2					
SUPERFICIE DE PLANCHER (min)	44	44	44	44						
DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)	/1	/1	/1	/1					
	C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)	0,15	0,15	0,15	0,15					
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m <sup>2</sup> )	4 000 (1)(3)	15000 (1)	4 000 (1)	4 000 (1)(3)			<b>AMENDEMENT</b>		
	PROFONDEUR MINIMALE (m)	60	60	60	60					
	LARGEUR MINIMALE (m)	55	55	55	55					
DIVERS	USAGES MIXTES									
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES									
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)									
	PROJET INTÉGRÉ									
	DISPOSITIONS SPÉCIALES									